



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/38/17

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le 02 FEV. 2017
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 1^{er} février 2017

DIFFUSION
MM. Barazzone
Pagani
Mmes Salerno
Alder
M. Kanaan
Mmes Charollais
Heurtault-Malherbe
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Moret
Burri
Macherel
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Concerne : Crédit de 189 000 F destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment sis sur la parcelle N° 4210, section Plainpalais

Monsieur le Maire,

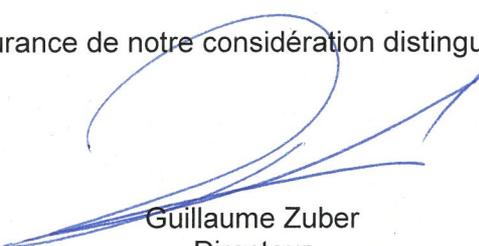
Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 18 janvier 2017, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux :

- Office cantonal de l'énergie
- Service de surveillance des communes - secteur finances communales
- Services industriels de Genève

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Sauf remarque des départements ou services susmentionnés, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 88, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Date réelle d'affichage : 26 janvier 2017
Date légale d'affichage : 26 janvier 2017
Fin délai référendaire le : 7 mars 2017